

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les vingt-cinq mars à 18h05, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 18 mars 2025

Délégués en exercice : 39

Délégués présents à l'ouverture de la séance: 26

Pouvoirs : 6

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL

Agents USTOM présents :

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable Administratif et Financier, LAVILLE Laury, Directeur des Services Techniques, Elisabeth ROBERT, Responsable Ressources Humaines, NAVAILS Marine, Comptable, OESTEREICH Sabine, Assistante de Direction,

\*\*\*\*\*

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, FAURE Charles, LAVIGNAC Marie-Claude, DUCOUSSO Jean Claude (pouvoir de BREILLAT Jacques) / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MOTHES Christophe (pouvoir de MALAMBIC Benjamin), CAZADE Pascal, MIQUEU Christophe (arrivé après le vote de l'affectation du résultat 2024) / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : MICHEL Fabrice (pouvoir de ALFONSO CHARIOL Agnès), GUIMBETEAU Yannick / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre, REY Jean-Louis / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), TOULOUSE Brigitte (pouvoir de MAS François), ROBERT Pierre (pouvoir de (MARGOUILLE Michel) / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARDOUIN Eliam, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques (donné pouvoir à DUCOUSSO Jean Claude) / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MALAMBIC Benjamin (donné pouvoir à MOTHES Christophe) / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : ALFONSO CHARIOL Agnès (donné pouvoir à MICHEL Fabrice) / Communauté de communes du Pays Foyen : MARGOUILLE Michel (donné pouvoir à ROBERT Pierre), MIGUEL Garcia (donné pouvoir à GROSSIAS Mireille), MAS François (donné pouvoir à TOULOUSE Brigitte).

Absente excusée :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, THIBEAU Daniel / Communauté de communes du Pays Foyen : LACHAIZE Yolande, ROUBINEAU Jean-Pierre.

Absents non excusés :

Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain .

Le quorum est atteint (26 présents + 6 pouvoirs), le Président indique que tous les suppléants présents peuvent prendre part aux votes en l'absence de titulaires de leur CDC. Le Comité Syndical peut délibérer valablement.

M. Fabrice MICHEL est désigné secrétaire de séance.

Le Président entame la séance en présentant Laury LAVILLE nouvellement arrivé à l'USTOM au poste de Directeur des services Techniques.

Il fait un rapide point sur la situation RH au sein des services de l'exploitation en indiquant que 5 agents de déchèteries ont dû être licenciés pour vol, non-respect du règlement intérieur des déchèteries (des usagers pénètrent sans être badgés, certains circulent alors qu'ils n'ont rien à faire sur les déchèteries...).

Concernant le parc, des agents sont en arrêt maladie, le recrutement d'un chauffeur polyvalent sera effectif le 3 avril.

Le Président passe la parole à Laury LAVILLE afin qu'il se présente.

Le Président informe les délégués de la nouvelle action au pénal de M. MARGALEF.

Le Président propose aux délégués de traiter le point N°5 portant sur la REP PMCB en dernier afin de se donner le temps d'échanger pour une prise de décision concertée.

- Accord des délégués.

### Point n°1 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Le Président passe la parole à Philippe CHUCHE pour la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024.

Philippe CHUCHE explique qu'en application de l'article 205 de la loi de finances pour 2024, l'USTOM, a souhaité mettre en place le Compte Financier Unique (CFU), synthèse du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

Le CFU permet une présentation des comptes sur un seul et même document permettant de mieux éclairer les assemblées délibérantes en modernisant l'information financière.

L'approbation du CFU nécessite un vote de l'assemblée auquel le Président ne participe pas.

- La section de fonctionnement :

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT		Compta	Compta	TOTAL	Compta
DEPENSES		CA 2022	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024
<b>011</b>	Charges Générales hors 611	1 209 175 €	1 228 700 €	1 796 013,00 €	1 392 740,81 €
	611 des charges générales	93 268 €	255 125 €	367 342,00 €	220 995,89 €
	611-Marchés d'exploitation	6 171 486 €	5 997 134 €	6 265 168,00 €	6 135 129,54 €
	<b>Sous-Total 011 :</b>	<b>7 473 930 €</b>	<b>7 480 959 €</b>	<b>8 428 523,00 €</b>	<b>7 748 866,24 €</b>
<b>012</b>	<b>Charges de Personnel</b>	2 316 073 €	2 538 059 €	2 856 260,00 €	2 589 777,06 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	60 181 €	69 743 €	78 201,39 €	78 201,39 €
<b>66</b>	<b>Charges Financières</b>	78 649 €	71 177 €	71 489,00 €	68 827,22 €
<b>67</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>	15 871 €	37 637 €	206 601,00 €	206 361,13 €
<b>68</b>	<b>Provisions pour risques et charges</b>	0 €	25 251 €	830 066,00 €	825 066,00 €
<b>042</b>	<b>Dotations aux amortissements/Cession</b>	1 550 288 €	944 154 €	962 900,00 €	946 072,95 €
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	0 €	0 €	10 000,00 €	0,00 €
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'Investissement</b>			<b>5 882 724,34 €</b>	
<b>TOTAUX :</b>		<b>11 494 993 €</b>	<b>11 166 981 €</b>	<b>19 326 764,73 €</b>	<b>12 463 171,99 €</b>
RECETTES		CA 2022	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024
<b>74</b>	<i>CDC- appels R/</i>	9 357 779 €	9 330 366 €	9 929 631,00 €	9 890 876,34 €
	SUBV. CITEO/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	938 092 €	1 401 014 €	1 831 800,00 €	1 857 453,13 €
	Autres subventions (Ademe, Total)	0 €	30 000 €	134 000,00 €	218 956,55 €
	Remboursements sur CAE	94 970 €	101 395 €	50 000,00 €	43 309,02 €
	<b>Sous-Total 74 :</b>	<b>10 390 841 €</b>	<b>10 862 775 €</b>	<b>11 945 431,00 €</b>	<b>12 010 595,04 €</b>
<b>70</b>	<b>Produit des services dont facturations</b>	462 569 €	447 549 €	459 302,00 €	401 496,14 €
<b>70</b>	<b>Revente de matériaux</b>	975 015 €	572 865 €	612 102,00 €	650 838,63 €
<b>013</b>	<b>Remboursements sur rémunération</b>	63 470 €	38 484 €	42 848,00 €	42 372,03 €
<b>75</b>	<b>Autres revenus dont Magasin Recyclerie</b>	335 965 €	223 000 €	170 000,00 €	193 944,39 €
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	2 €	3 €	3,00 €	4,65 €
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	276 270 €	104 020 €	10 000,00 €	48 547,21 €
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	0 €	4 502 €	25 251,00 €	25 251,00 €
<b>042</b>	<b>Opération d'ordre</b>	178 678 €	178 677 €	179 103,39 €	178 677,22 €
<b>002</b>	<b>Résultat excédentaire reporté</b>	0 €		<b>5 882 724,34 €</b>	
<b>TOTAUX :</b>		<b>12 682 809 €</b>	<b>12 431 876 €</b>	<b>19 326 764,73 €</b>	<b>13 551 726,31 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement (CA N):</b>		<b>1 187 816 €</b>	<b>1 264 894 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 088 554,32 €</b>

Philippe CHUCHE présente les points-clé de l'exécution budgétaire 2024 :

Des recettes en forte hausse de + 1,12 M€ (+9%) :

Notamment chapitre 74 des recettes de redevance en hausse de +560 K€ entre 2023 et 2024, due pour partie à la fiabilisation de notre base de données, l'augmentation (+ 430 K€) des soutiens perçus par les REP (passage au barème G pour CITEO) et la perception de +219 K€ de subventions (principalement pour le déploiement des biodéchets) contre 30K€ en 2023.

Des dépenses courantes stables :

Au niveau des marchés d'exploitation (611) : +140 K€ (2,3%), les frais généraux augmentent de +110 K€ (7,3%), essentiellement pour les biodéchets et la masse salariale (012) augmente de +50 K€ (2%).

Des dépenses exceptionnelles à hauteur de 0,990 M€ :

Pour le remboursement aux CDC d'appels antérieurs trop élevés (200 K€), la provision pour travaux sur le site de Rimons (740 K€) et la provision pour risque de contentieux de 50 K€.

Il conclut la section de fonctionnement en indiquant que l'augmentation des recettes (+20%) est plus importante que l'augmentation des dépenses courantes (de +15 à +16%) ce qui induit un desserrement de l'effet ciseaux et ouvre des opportunités d'anticipation de charges futures potentielles.

- La section d'investissement :

VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT		Compta	Compta	TOTAL	Compta
DEPENSES		CA 2022	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024
16	Emprunts et assimilés	316 317 €	322 938 €	329 722,00 €	329 720,54 €
10	Réserves	0 €	0 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	60 885 €	47 542 €	263 221,92 €	56 713,33 €
21	Immobilisations Corporelles	571 240 €	1 044 091 €	2 332 513,91 €	878 466,31 €
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	17 712 €	0 €	1 218 400,00 €	338 646,26 €
23	Immobilisations en cours (Opération à venir)	0 €	0 €	3 580 634,34 €	0,00 €
27	Cautions et emprunts	200 000 €	0 €	0,00 €	0,00 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	200 000 €	0 €	20 000,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	178 678 €	178 677 €	179 103,39 €	178 677,22 €
020	Dépenses imprévues d'Investissement	0 €	0 €	400 000,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	0 €	121 977,96 €	0,00 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>1 544 832 €</b>	<b>1 593 248 €</b>	<b>8 445 573,52 €</b>	<b>1 782 223,66 €</b>
RECETTES		CA 2022	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024
10	Dotations et Fonds de réserve	60 857 €	0 €	800 449,18 €	800 449,18 €
13	Subventions	0 €	0 €	79 500,00 €	60 000,00 €
16	emprunts et assimilés	0 €	0 €	700 000,00 €	0,00 €
23	remboursements sur retenues de garanties	0 €	0 €	0,00 €	684,26 €
040	Amortissements	1 550 288 €	944 154 €	962 900,00 €	946 072,95 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	200 000 €	0 €	20 000,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	5 882 724,34 €	0,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté	0 €	0 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>1 811 145 €</b>	<b>944 154 €</b>	<b>8 445 573,52 €</b>	<b>1 807 206,39 €</b>
<b>Résultat d'INVESTISSEMENT CA N :</b>		<b>266 313,32 €</b>	<b>-649 093,68 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 982,73 €</b>
Solde reporté :		260 802,40 €	527 115,72 €		-121 977,96 €
<b>Solde cumulé :</b>		<b>527 115,72 €</b>	<b>-121 977,96 €</b>		<b>-96 995,23 €</b>
<b>RAR Dépenses*</b>		<b>520 415,82 €</b>	<b>678 471,22 €</b>		<b>1 444 178,75 €</b>
<b>RAR Recettes</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>700 000,00 €</b>
Besoin de financement fin N		0,00 €	800 449,18 €		841 173,98 €

Philippe CHUCHE indique que les investissements sont en équilibre avec le résultat : +24.982 €, le taux d'exécution est de 71% ce qui est une bonne performance.

Les recettes sont conformes au budget voté ultérieurement (en incluant 0,7 M€ de RAR emprunt) :

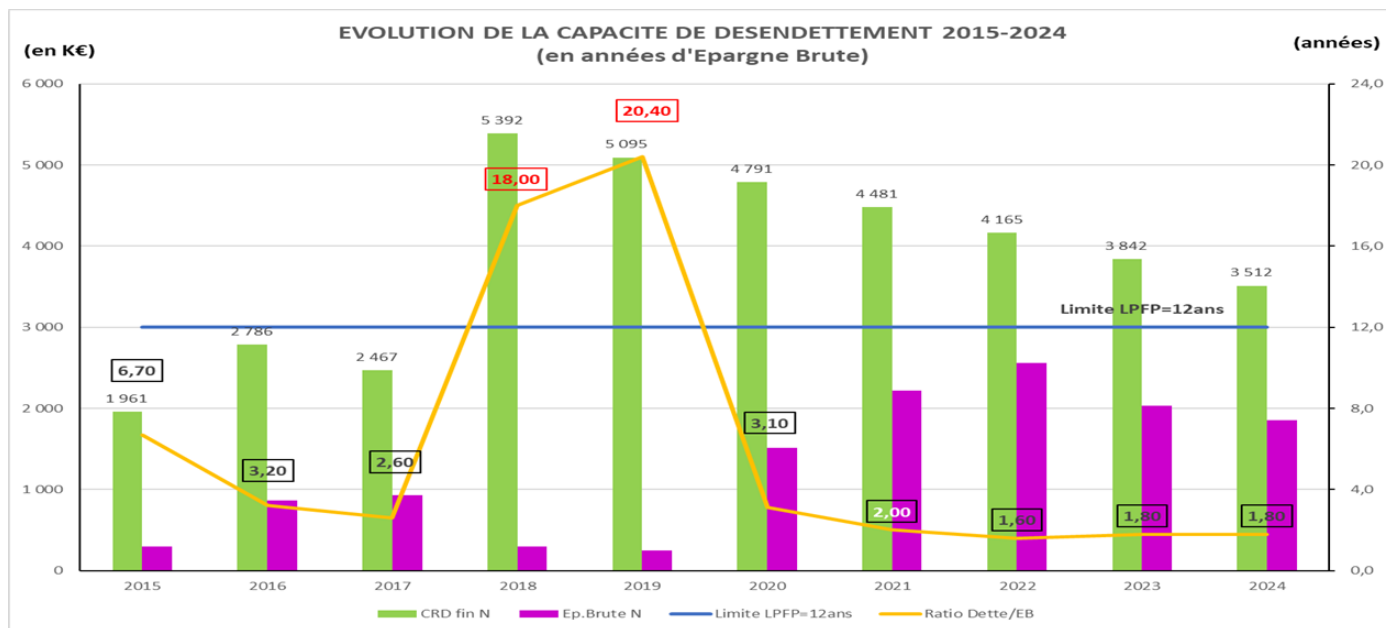
- 946 K€ d'amortissements,
- 800 K€ de résultat antérieur affecté,
- 60 K€ de subventions.

Les dépenses d'investissement sont en croissance :

- 328 K€ de remboursement d'emprunts,
- 1,274 M€ de dépenses d'équipement liquidées (taux d'exécution de 71% en incluant 1,444 M€ de RAR).

Investissements/Opérations	BUDGET 2024	LIQUIDE 2024	RESTE ENGAGE	REALISE 2024	TX EXECUTION
100 Administratif et divers	73 714 €	41 832 €	9 559 €	51 391 €	70%
102 Equipements Parc	509 682 €	343 718 €	103 300 €	447 018 €	88%
103 Equipements Sce Exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €	NS
104 Communication	111 994 €	40 364 €	1 790 €	42 154 €	38%
105 Travaux déchèteries	615 824 €	127 000 €	275 837 €	402 837 €	65%
106 Transports-Matériel roulant	0 €	0 €	0 €	0 €	NS
107 Matériels de collecte	483 316 €	159 291 €	96 497 €	255 787 €	53%
108 Quai de transfert Massugas	185 818 €	98 900 €	6 438 €	105 338 €	57%
109 Recyclerie	446 621 €	59 600 €	139 432 €	199 032 €	45%
110 Nelle Déchèterie Saint Magne	1 132 893 €	365 273 €	791 262 €	1 156 535 €	102%
111 Biodéchets	254 700 €	37 849 €	20 064 €	57 913 €	23%
<b>Investissements programmés 2024</b>	<b>3 814 561 €</b>	<b>1 273 826 €</b>	<b>1 444 179 €</b>	<b>2 718 005 €</b>	<b>71%</b>
Dépenses imprévues	400 000 €	0 €	0 €	0 €	0%
Investissements futurs	3 580 209 €	0 €	0 €	0 €	0%
<b>Total investissements BS 2024</b>	<b>7 794 771 €</b>	<b>1 273 826 €</b>	<b>1 444 179 €</b>	<b>2 718 005 €</b>	<b>35%</b>

- Situation financière (désendettement et FDR) :



Evolution annuelle du Fonds de Roulement							
(en K€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Rec. - Dép. REELLES de Fonct.		1 514	2 217	2 359	2 029	1 856	9 975
Rec. - Dép. REELLES d'Invest.		-1 107	-868	-966	-1 415	-1 543	-5 899
Création de trésorerie nette		407	1 349	1 393	614	313	4 076
<b>FdR (solde d'exécution cumulé fin N)</b>	<b>2 796</b>	<b>3 203</b>	<b>4 552</b>	<b>5 945</b>	<b>6 559</b>	<b>6 872</b>	<b>6 872</b>

Philippe CHUCHE indique que compte tenu de la situation financière, 1,8 années seraient nécessaires pour rembourser la dette et que l'USTOM dispose de 4M€ de trésorerie.

- Synthèse du CFU 2024 :

USTOM (Budget 82400)		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Recettes : prévisions budgétaires totales	A	8 445 573,52 €	13 444 040,39 €	21 889 613,91 €
Recettes réalisées	B	1 807 206,39 €	13 551 726,31 €	15 358 932,70 €
Restes à réaliser	C	700 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €
Dépenses : prévisions budgétaires totales	D	8 323 595,56 €	19 326 764,73 €	27 650 360,29 €
Dépenses réalisées	E	1 782 223,66 €	12 463 171,99 €	14 245 395,65 €
Restes à réaliser	F	1 444 178,75 €	0,00 €	1 444 178,75 €
<b>SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>G= B-E</b>	<b>24 982,73 €</b>	<b>1 088 554,32 €</b>	<b>1 113 537,05 €</b>
Résultats antérieurs reportés	H	-121 977,96 €	5 882 724,34 €	5 760 746,38 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE (excédent/déficit)</b>	<b>G+H</b>	<b>-96 995,23 €</b>	<b>6 971 278,66 €</b>	<b>6 874 283,43 €</b>
Solde des Restes à réaliser	I	-744 178,75 €	0,00 €	-744 178,75 €
<b>RESULTAT CUMULE (excédent/déficit)</b>	<b>G+H+I</b>	<b>-841 173,98 €</b>	<b>6 971 278,66 €</b>	<b>6 130 104,68 €</b>

Philippe CHUCHE conclut en indiquant que le reste à réaliser se monte à 744 178,75 €.

Le Président demande s'il y a des questions sur le Compte Financier Unique. Aucune question.

Il indique avoir demandé à M. FAURE, doyen de l'assemblée, de prendre la présidence pour le vote de Compte Financier Unique 2024, mais ce dernier ayant refusé, il a proposé cette présidence à M Gilbert BOUTY plus âgé de l'assemblée après M. FAURE, lequel a accepté. Il demande l'aval de l'assemblée qui accepte à l'unanimité.

Le Président sollicite M Gilbert BOUTY, pour prendre sa place pour l'approbation du Compte Financier Unique 2024.

Le Président sort de la salle (nombre de votant passe de 32 à 31.)

Monsieur Gilbert BOUTY sollicite l'assemblée sur des questions éventuelles, pas de question, il propose donc au Comité Syndical de passer au vote :

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour approuver le Compte Financier Unique 2024.

Résultat du vote :

Pour : 31 voix  
 Contre : 00 voix  
 Abstention : 00 voix

➤ Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2024.

Le Président revient dans la salle, remercie l'assemblée pour sa confiance ainsi que Philippe CHUCHE, la commission finances et les membres du bureau pour le travail accompli.

Il prie d'excuser Yolande LACHAIZE et François MAS de leur absence pour raison de santé.

**Point n°2 : Affectation du résultat 2024**

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	a	5 882 724,34 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	b	1 088 554,32 €
<b>Excédent de fonctionnement au 31/12/2024 - à affecter-</b>	<b>a+b</b>	<b>6 971 278,66 €</b>
Excédent d'investissement antérieur reporté (001)	c	-121 977,96 €
Résultat d'investissement au 31/12/2024	d	24 982,73 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024</b>	<b>S=c+d</b>	<b>-96 995,23 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	f	1 444 178,75 €
Restes à réaliser en recettes	g	700 000,00 €
<b>Solde d'exécution des restes à réaliser au 31/12/2024</b>	<b>R=g-f</b>	<b>-744 178,75 €</b>
Besoin de financement de la section d'investissement	S+R<0	-841 173,98 €
Excédent de financement de la section d'investissement	S+R>0	0,00 €
Affectation <b>obligatoire</b> aux investissements (+ values de cessions)	1064	0,00 €
Affectation <b>obligatoire</b> à la couverture du besoin de financement	1068	841 173,98 €
Affectation <b>facultative</b> au financement de la section d'investissement		0,00 €
<b>Affectation au report à nouveau créateur en fonctionnement</b>	<b>R002</b>	<b>6 130 104,68 €</b>

Philippe CHUCHE indique que l'affectation du résultat 2024 a été validé par le SGCoutras.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour approuver l'affectation du résultat 2024.

Résultat du vote :

Pour : 32 voix  
 Contre : 00 voix  
 Abstention : 00 voix

➤ Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2024.

**Point n°3 : Approbation du budget supplémentaire 2025.**

Arrivée de Christophe MIQUEU, le nombre de Délégués présents passe donc à 27 soit 33 votants (27 présents + 6 pouvoirs).

- Section de fonctionnement :

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget	Compta	BP 2025		RàR	BS	BS
DEPENSES		Budget 2024	CA 2024	BP 2025	BP2025 /CA2024	Restes 2024	BS 2025	BUDGET 2025
011	Charges Générales hors 611	1 796 013 €	1 392 741 €	1 619 500 €	32%		325 242,00 €	1 944 742,00 €
	611 des charges générales	367 342 €	220 996 €	218 575 €	-14%		77 745,00 €	296 320,00 €
	611-Marchés d'exploitation	6 265 168 €	6 135 130 €	6 454 153 €	7,6%			6 454 153,00 €
	<b>Sous-Total 011 :</b>	<b>8 428 523 €</b>	<b>7 748 866 €</b>	<b>8 292 228 €</b>	<b>10,8%</b>	<b>0 €</b>	<b>402 987,00 €</b>	<b>8 695 215,00 €</b>
012	Charges de Personnel	2 856 260 €	2 589 777 €	2 691 767 €	6%		99 233,00 €	2 791 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	72 776 €	78 201 €	82 142 €	18%		10 000,00 €	92 142,00 €
66	Charges Financières	76 914 €	68 827 €	96 900 €	36%			96 900,00 €
67	Charges Exceptionnelles	206 601 €	206 361 €	17 000 €	-55%		100 000,00 €	117 000,00 €
68	Provisions pour risques et charges	830 066 €	825 066 €	0 €	-100%		35 066,00 €	35 066,00 €
042	Dotations aux amortissements/Cession	962 900 €	946 073 €	895 003 €	-5%		77 600,00 €	972 603,00 €
022	Dépenses imprévues	10 000 €	0 €	0 €	#DIV/0!		90 100,00 €	90 100,00 €
023	Virement à la section d'Investissement	5 882 724 €		486 596 €			5 643 508,68 €	6 130 104,68 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>19 326 764 €</b>	<b>12 463 172 €</b>	<b>12 561 636 €</b>	<b>0,79%</b>	<b>0,00</b>	<b>6 458 494,68 €</b>	<b>19 020 130,68 €</b>
RECETTES		Budget 2024	CA 2024	BP 2025	BP2025 /CA2024	Restes 2024	BS 2025	BUDGET 2025
74	CDC- appels RI	9 929 631 €	9 890 876 €	9 843 090 €	5%		94 068,00 €	9 937 158,00 €
	SUBV. CITEO/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	1 831 800 €	1 857 453 €	1 517 000 €	8%		265 156,00 €	1 782 156,00 €
	Autres subventions (Ademe, Total)	134 000 €	218 957 €	0 €	-100%			0,00 €
	Remboursements sur CAE	50 000 €	43 309 €	0 €	-100%			0,00 €
	<b>Sous-Total 74 :</b>	<b>11 945 431 €</b>	<b>12 010 595 €</b>	<b>11 360 090 €</b>	<b>4,6%</b>		<b>359 224,00 €</b>	<b>11 719 314,00 €</b>
70	Produit des services dont facturations	459 302 €	373 109 €	422 400 €	-6%		-71 900,00 €	350 500,00 €
70	Revente de matériaux	612 102 €	679 226 €	546 546 €	-5%			546 546,00 €
013	Remboursements sur rémunération	42 848 €	42 372 €	43 919 €	14%			43 919,00 €
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	170 000 €	193 944 €	0 €	-100%		6 000,00 €	6 000,00 €
76	Produits financiers	3 €	5 €	3 €	-13%			3,00 €
77	Produits exceptionnels	10 000 €	48 547 €	10 000 €	-90%			10 000,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	25 251 €	25 251 €	0 €	-100%		35 066,00 €	35 066,00 €
042	Opération d'ordre	179 103 €	178 677 €	178 678 €	0%			178 678,00 €
002	Résultat excédentaire reporté	5 882 724 €					6 130 104,68 €	6 130 104,68 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>19 326 764 €</b>	<b>13 551 726 €</b>	<b>12 561 636 €</b>	<b>-7,31%</b>	<b>0,00</b>	<b>6 458 494,68 €</b>	<b>19 020 130,68 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement (CA N):</b>		<b>0,00 €</b>	<b>1 088 554 €</b>	<b>0 €</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Philippe CHUCHE indique que dans la recherche d'un équilibre intrinsèque de la section de fonctionnement il a été décidé d'affecter intégralement aux investissements la reprise des résultats antérieurs soit + 6,130 M€.

- Augmentation des crédits de recettes supplémentaires (+ 329 K€) :
  - o Les recettes de redevance en hausse de +94 K€,
  - o Les soutiens : + 265 K€ pour atteindre 1,782 M€,
  - o La reprise de provision/dépréciation des actifs (contrepartie en dépenses) + 35 K€.
- Augmentation des crédits de dépenses courantes (+626 K€) :
  - o Frais de fonctionnement d'exploitation : +403 K€,
  - o Masse salariale (012) : +99 K€ (2%),
  - o Chap.65 : +10 K€ (redevances logicielles potentielles),
  - o Dotation provision/dépréciation des actifs (contrepartie en recettes) : + 35 K€,
  - o Dotation aux amortissements : + 78 K€ .
- Augmentation des crédits de dépenses exceptionnelles (+190 K€) :
  - o Remboursement d'appels aux CDC (dernière tranche) : 100 K€,
  - o Dépenses imprévues : 90 K€.

Le surcroît de dépenses par rapport aux recettes (486 K€) correspond au virement à la section d'investissement, anticipé au BP2025.

Le Président fait part de son interrogation sur l'embauche de nouveaux agents en 2025. Les contrats aidés sont amenés à disparaître ou tout au moins à fortement diminués du fait du désengagement de l'Etat ; pour exemple, le renouvellement d'un agent nous a été refusé ces derniers jours. D'autre part, il exprime sa crainte de voir les subventions CITEO diminuer, ce que confirme M. BERNIS, par manque de visibilité dans les textes, ce qui est inquiétant.

- Section d'investissement :

VUE D'ENSEMBLE BUDGET D'INVESTISSEMENT		Budget	Compta	BP 2025		RàR	BS	BS
DEPENSES		Budget 2024	CA 2024	BP 2025	BP2025 /CA2024	Restes 2024	BS 2025	BUDGET 2025
16	Emprunts et assimilés	329 722 €	329 721 €	324 381 €	0%			324 381,00 €
10	Réserves	0 €	0 €	0 €	NS			0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	263 222 €	56 713 €	73 250 €	54%	179 936,93 €	143 100,00 €	396 286,93 €
21	Immobilisations Corporelles	2 332 514 €	878 466 €	729 390 €	-30%	535 142,84 €	1 940 665,20 €	3 205 198,04 €
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	1 218 400 €	338 646 €	0 €	NS	729 098,98 €	450 000,00 €	1 179 098,98 €
23	Immobilisations en cours (Opération à venir)	3 580 634 €	0 €		NS		3 357 343,48 €	3 357 343,48 €
26	Immobilisations financières				NS		30 000,00 €	30 000,00 €
27	Cautions et emprunts	0 €	0 €	0 €	NS			0,00 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	20 000 €	0 €		NS		18 000,00 €	18 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	179 103 €	178 677 €	178 678 €	0%			178 678,00 €
020	Dépenses imprévues d'Investissement	400 000 €	0 €	75 900 €	NS		400 000,00 €	475 900,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	121 978 €	0 €	0 €	NS		96 995,23 €	96 995,23 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>8 445 573 €</b>	<b>1 782 224 €</b>	<b>1 381 599 €</b>	<b>-22%</b>	<b>1 444 178,75</b>	<b>6 436 103,91 €</b>	<b>9 261 881,66 €</b>
RECETTES		Budget 2024	CA 2024	BP 2025	BP2025 /CA2024	Restes 2024	BS 2025	BUDGET 2025
10	Dotations et Fonds de réserve	800 449 €	800 449 €	0 €	NS		841 173,98 €	841 173,98 €
13	Subventions	79 500 €	60 000 €	0 €	NS			0,00 €
16	emprunts et assimilés	700 000 €	0 €	0 €	NS	700 000,00 €	600 000,00 €	1 300 000,00 €
23	remboursements sur retenues de garanties	0 €	684 €	0 €	NS			0,00 €
040	Amortissements	962 900 €	946 073 €	895 003 €	-5%		77 600,00 €	972 603,00 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	20 000 €	0 €	0 €	NS		18 000,00 €	18 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 882 724 €	0 €	486 596 €	NS		5 643 508,68 €	6 130 104,68 €
001	Solde d'exécution positif reporté		0 €		NS		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX :</b>		<b>8 445 573 €</b>	<b>1 807 206 €</b>	<b>1 381 599 €</b>	<b>-24%</b>	<b>700 000,00</b>	<b>7 180 282,66 €</b>	<b>9 261 881,66 €</b>
Résultat d'INVESTISSEMENT N :			24 982,73 €	0 €		-744 178,75	744 178,75	0,00
Solde reporté :			-121 977,96 €					
Solde cumulé :			-96 995,23 €					
RAR Dépenses*			1 444 178,75 €					
RAR Recettes			700 000,00 €					
Besoin de financement fin N			841 173,98 €		Affectation du résultat N-1			

Philippe CHUCHE présente le détail des investissements :

Investissements/Opérations	RAR 2024	BP 2025	BS 2025	BUDGET 2025
100 Administratif et divers	9 559 €	60 000 €	52 000 €	121 559 €
102 Equipements Parc	103 300 €	54 000 €	30 000 €	187 300 €
103 Equipements Sce Exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €
104 Communication	1 790 €	0 €	44 000 €	45 790 €
105 Travaux déchèteries	275 837 €	351 090 €	105 100 €	732 027 €
106 Transports-Matériel roulant	0 €	0 €	0 €	0 €
107 Matériels de collecte	96 497 €	76 000 €	593 500 €	765 997 €
108 Quai de transfert Massugas	6 438 €	55 600 €	239 000 €	301 038 €
109 Recycleries	139 432 €	41 000 €	1 466 500 €	1 646 932 €
110 Nelle Dechèterie Saint Magne	791 262 €	450 €	2 500 €	794 212 €
111 Biodéchets	20 064 €	164 500 €	131 165 €	315 729 €
<b>Investissements programmés en 2025</b>	<b>1 444 179 €</b>	<b>802 640 €</b>	<b>2 663 765 €</b>	<b>4 910 584 €</b>
Dépenses imprévues	0 €	75 900 €	400 000 €	475 900 €
Investissements futurs	0 €	0 €	3 257 343 €	3 257 343 €
<b>Total investissements Budget 2025</b>	<b>1 444 179 €</b>	<b>878 540 €</b>	<b>6 321 109 €</b>	<b>8 643 827 €</b>

Travaux sur les déchèteries (+105,1 K€) :

- Gensac : 28,9 K€ (clôture +clim)
- Sauveterre : 20,9 K€ (clôture)
- Rimons : 110 K€ (clôture +plateforme béton)
- Pineuilh : 49,9 K€ (clôture +loge agents)
- La Réole : -146,6 K€ (annulation travaux prévus au BS) + 40 KE d'étude générale de site
- Saint Magne : -27 K€ (annulation travaux prévus au BS)
- Toutes les déchèteries : 29 K€ (remise en état réseaux d'eau + containers)

Matériel de collecte et conteneurisation (593 K€) :

- 40 K€ de dotation complémentaire de conteneurs de collecte en PAP (76 K€ au total BS)
- 166 K€ de BAV aériennes ou enterrées (196 K€ au total BS)

Opération immobilière de St Ferme (388 K€) :

- 135 K€ d'acquisition
- 75 K€ d'études et travaux
- 27,5 K€ d'installations diverses (ANC,..)
- 150 K€ pour une laveuse automatique de bacs

Quai de transfert (+239 K€) :

- 40 K€ de cubes béton
- 53 K€ de clôture de la lagune (incluant local pompe de relevage)
- 23 K€ pour 2 portes sectionnelles ateliers COVERED
- 70 K€ pour le système d'arrosage des andains
- 35 K€ pour la reprise du système FMA (abandon du bac de décantation -10 K€)
- 15 K€ de bâche de protection des talus
- 10 K€ de plateforme bitumée pour la circulation

Recycleries (+1.467 K€) :

- Site de PESSAC : +104 K€ (40 K€ de travaux + 64 K€ de MMO supplémentaire)

Opération immobilière de PINEUILH (498 K€) :

- 350 K€ d'acquisition
- 4 K€ d'études supplémentaires
- 110 K€ de travaux
- 34 K€ d'aménagements et installations diverses (vidéo surveillance, sécurité, mobilier)

Opération immobilière de LA REOLE (865 K€) :

- 450 K€ d'acquisition
- 24 K€ d'études
- 340 K€ de travaux
- 51 K€ d'aménagements et installations diverses (caisses, sécurité, mobilier)

Déchèterie de Saint Magne (+2,5 K€) :

- 2,5 K€ supplémentaire pour la reprise des fossés

Opération 111- Biodéchets :

- 136 K€ pour 6 composteurs fontaine ou solution alternative

Autres :

- 3.257.843 € ont vocation à être engagés dans le futur,
- 475.900 € en dépenses imprévues

Le Président indique que dans le droit fil de ce qui a été voté au mois de novembre, un nouveau projet va être étudié sur Pessac, répondant à une forte demande des élus de la CDC de Castillon Pujols pour le maintien d'une recyclerie avec un espace de vente. Ce nouveau projet va nécessiter une démolition importante du bâtiment principal (1 500m<sup>2</sup>) et du Mil affecté à la conteneurisation (1000m<sup>2</sup>)

Au-delà du maintien d'un petit espace de vente (Etablissement recevant du public de (ERP) de 5<sup>ème</sup> catégorie) l'objectif est de créer un vaste espace de démantèlement, des ateliers, une zone pédagogique accueillant nos prestataires, éventuellement des associations, pour une enveloppe de 1 M3€ à 1M5€. Un COPIL regroupant l'USTOM, la CDC et la mairie de Pessac va suivre le projet, le 1<sup>er</sup> aura lieu en mai.

Sur Saint Ferme, les nouveaux locaux devraient offrir de bonnes conditions de travail aux agents avec l'installation d'une unité de lavage automatique.

A Pineuilh, l'ouverture est espérée pour septembre, après adoption du PC et la réalisation des travaux.

En revanche, pour La Réole c'est plus difficile du fait de la configuration des bâtiments, où seuls 1 000m<sup>2</sup> sont conservés.

Quoi qu'il en soit, ces projets ne doivent pas dépasser l'enveloppe de 3M€. Le Président rappelle que depuis le début, l'objectif est d'améliorer les conditions de travail des agents, d'offrir aux usagers les meilleures conditions d'accès et d'accessibilité et de proposer des solutions multiples dans le traitement du tri.

Philippe CHUCHE indique que pour La Réole, un emprunt de 600 000€ a été sollicité pour l'acquisition et les travaux.

Le Président demande s'il y a des questions.

Un délégué demande si sur Pineuilh il y aura un espace de vente.

Le Président répond que oui. Il précise que Cédric LEFRANC, responsable service Recyclerie, étudie le partenariat avec des associations et la mairie.

Il rappelle que par ailleurs, l'USTOM a acquis un terrain jouxtant la déchèterie de La Réole; une étude sera lancée afin de définir la destination de ce terrain : création d'une déchèterie à plat en agrandissant l'existante ou création d'une plateforme de broyage...d'une plateforme de compostage des déchets alimentaires.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autres questions.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour approuver le budget supplémentaires 2025.

Résultat du vote :

Pour	: 33 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

➤ Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaires 2025 tel que présenté.

#### **Point d'information : Création d'une Société Publique Locale (SPL)**

Le Président passe la parole à H BERNIS pour la présentation du point d'information sur la création de la SPL.

M BERNIS indique aux délégués que bien que ce sujet ne nécessite pas de vote pour le moment, il est très important. Il rappelle que face au monopole de Véolia sur le traitement des OMR, l'USTOM a tenté sans succès, de regrouper les syndicats girondins hors Bordeaux Métropole pour dénoncer une situation de monopole qui a entraîné une hausse importante des coûts de traitements (150€ pour l'USTOM contre 75€ en 2020).

Malgré cela, les syndicats ont engagé des discussions avec BX Métropole propriétaire des incinérateurs de CENON et BEGLES avec pour objectif commun aux syndicats hors Métropole d'obtenir un tarif unique de traitement qu'il s'agisse de l'incinération ou de l'enfouissement. Des discussions régulières ont lieu entre BX Métropole et les syndicats ainsi qu'entre les syndicats eux-mêmes.

Dans ce cadre, une étude sur les OMR, portée par le SEMOCTOM met en avant la situation suivante sur leur production aujourd'hui et leur traitement (ISDND enfouissement et UVE incinération) :

	OMR	
USTOM	7496	ISDND
	2843	UVE
SEMOCTOM	21348	UVE
Smicval	44949	ISDND
SICTOM	13927	UVE
SMICOTOM	413	UVE
	20749	ISDND
COBAS	21173	UVE
COBAN	20286	UVE
CDC Jalle Eau Bourde	4629	UVE
	2011	TMB
CDC Val de l'Eyre	4285	UVE
CDC Montesquieu	9264	UVE
CDC Convergence Garonne	2399	UVE
CDC Médullienne	4589	UVE
CDC Médoc Estuaire	5794	UVE
SIVOM	2527	ISDND
BM	176971	UVE
<b>Total</b>	<b>365 653</b>	

<b>total UVE</b>	287 921
<b>Total ISDND</b>	73 194
<b>Total TMB</b>	2 011
<b>BM : OMR + refus + Tvi</b>	215 008
<b>OMR ttes EPCI (sauf SMICOTOM)</b>	165 406
<b>TOTAL</b>	<b>380 414</b>

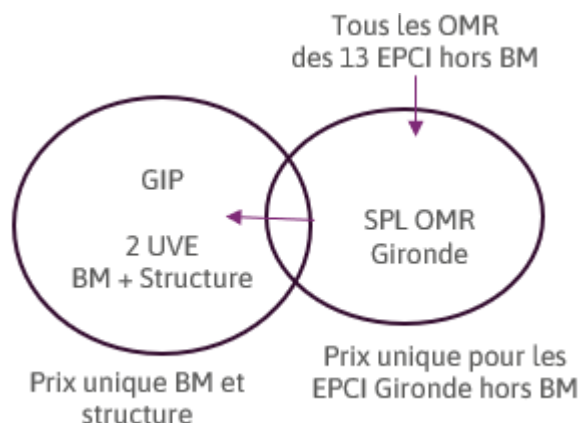
Capacité des 2 UVE : 375 000T

Bordeaux Métropole demande  
20 000T de vide de fours

Il en ressort que si tous les objectifs de réduction des OMR étaient atteints par l'ensemble des parties prenantes, la capacité des 2 UVE serait suffisante, mais si tel n'était pas le cas, une solution devrait être trouvée pour gérer les quantités supplémentaires afin de pas avoir à décider arbitrairement quel syndicat dirigerait le surplus vers l'enfouissement.

Suite à un certain nombre d'entretiens, il a été décidé de créer 2 structures distinctes pour obtenir ce tarif unique hors Bordeaux Métropole:

- Une structure de coopération entre les 14 EPCI hors Bordeaux Métropole (Société Publique Locale SPL) entrant au capital d'un GIP avec les missions :
  - o Gestion du traitement des OMR vers les capacités d'incinération prioritairement et selon la proximité géographique,
  - o Mutualisation (péréquée) des coûts de traitement pour aboutir à un tarif unique OMR.
- Création d'un Groupement d'Intérêt Public avec Bordeaux Métropole (BM) et la SPL qui :
  - o Gère et exploite les 2 UVE (marché, DSP...),
  - o Porte les investissements futurs des UVE,
  - o Porte un prix unique sur l'incinération.



Avantages :

Permet de ne pas prioriser les entrées en UVE des tonnes, Intégrer la gouvernance des UVE et avoir un certain contrôle des équipements, Une coopération et solidarité réelle au niveau des collectivités girondines hors BM.

Inconvénients :

Création de 2 structures, Prix unique y compris si enfouissement : les collectivités initialement à 100% incinération peuvent avoir un prix final plus élevé (mais moins cher qu'actuel).

Ce schéma a été validé par tous les ECPI et Bordeaux Métropole lors d'un atelier d'élus le 29 novembre 2024 et a conduit à un communiqué de presse commun.

Il conclut en indiquant les différentes étapes à réaliser pour la finalisation de ce projet :

- Délibération sur la création de la SPL à faire avant mi-juillet 2025.
- Atelier des élus le 13 mars pour valider un certain nombre de points :
  - o Les premiers éléments :
    - Chaque EPCI sera représenté dans la SPL (13 ou 18 administrateurs à valider),
    - Portage du capital social selon la représentation,
    - Gouvernance avec un Président et un Directeur Général à recruter,
    - Pas de rémunération des élus.
- Délibération de création du GIP à faire avant fin 2025
  - o Les premiers éléments :
    - 2 membres : Bordeaux Métropole et la SPL,
    - Des représentants des 2 structures : nombre à définir (mais BM + 1),
    - Décisions votées soit à l'unanimité pour les sujets stratégiques, soit à la majorité simple pour les sujets courants.

Le Président demande s'il y a des questions.

Un délégué demande de combien doit-on diminuer notre taux d'OMR ?

H BERNIS répond que l'USTOM a le meilleur tonnage par habitant, par contre, cela dépendra des efforts faits sur le tri par l'ensemble des collectivités.

Le Président rappelle que, depuis longtemps il prône la mutualisation mais la difficulté est la disparité de gestion au niveau des taxes (TEOM ou RI). Il tient à remercier le SEMOCTOM qui a été très bien conduit les entretiens lesquels ont abouti à une solution commune dans laquelle tous les syndicats sont représentés, avec pour objectif commun confirmé d'obtenir un tarif unique d'OM pour l'enfouissement ou l'incinération.

#### Point N°4 : Nouveau contrat CITEO

Le Président demande à H BERNIS de présenter ce point.

H BERNIS explique que le nouveau cahier des charges du contrat CITEO est sorti, il porte sur les emballages ménagers, les imprimés papiers et papiers à usages graphiques et comprend les conditions suivantes :

- Application du nouveau contrat type, rétroactif au 1er janvier 2025,
- Passage du barème F ou barème G : incidence pas encore connue,
- 3 éco-organismes sont agréés : LEKO, CITEO et ADELPHE,
- La création d'un organisme coordonnateur OCAPEM : pas encore désigné,
- Le choix aux collectivités de contractualiser avec n'importe quel éco-organisme,
- L'agrément est prolongé pour 5 ans soit 2025-2030,
- Un contrat unique pour les emballages et le papier.

A noter également une augmentation des soutiens à la tonne : Acier + 5€, aluminium + 31€, PCNC (carton) + 12€, PCC (tétrapack) + 23€, PCM (papier carton en mélange) + 13€, Plastique + 51€, Verre + 1€.

Le nouveau barème de soutien est le suivant :

	Acier	Aluminium	PCNC	PCC	PCM	Plastique*	Verre
Tarif unitaire €/T	73	470	177	352	107	776	8

Soutien au recyclage des papiers :

	Standard bureautique	Standard à désencreur	Standard papier-carton en mélange à trier Standard papier-carton mêlés triés
Tarif unitaire €/T	123	110	98

47% du tonnage annuel sur les PCM non triés sera soutenu, 100% des tonnes sur les standards bureautiques, à désencreur seront également soutenues.

Cependant, il reste en suspens la notion de bonus-malus demandée par l'Etat mais refusée par CITEO. Le malus serait appliqué si lors de caractérisations d'OM, le tri n'était pas respecté.

Le Président indique que dans certains syndicats au niveau national, la quantité d'OM/habitant est inférieure à 100kgs alors que l'USTOM est actuellement à 150Kgs sachant toutefois que sont incorporés chez nous les professionnels alors que les autres syndicats les ont exclus.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour autoriser le Président, à signer le nouveau contrat CITEO 2025-2029.

Résultat du vote :

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président, à signer le nouveau contrat CITEO 2025-2029.

**Point N°6 : Cession gracieuse des bornes en plastiques des PAV**

Le Président indique aux délégués que le remplacement des bornes plastiques par des bornes en bois a commencé.

L'USTOM dispose ainsi de 77 bornes réparties sur le territoire, correspondant à une ligne de l'inventaire (2006) de 65 K€ amortie à 100%.

Le coût de la logistique du recyclage s'est avéré plus coûteux en démantèlement que rémunérateur en valorisation matière. Des pistes ont donc été étudiées pour les réformer : le syndicat La Médullienne (Médoc), s'est montré intéressé pour les ré employer. L'Ustom peut lui rendre un réel service à moindre coût en lui proposant une récupération à titre gratuit, sous réserve que cela n'occasionne aucun coût supplémentaire à l'USTOM.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour :

- Autoriser le Président, à céder gracieusement le reliquat des bornes en plastique à toute personne morale intéressée, sous réserve qu'elle fasse son affaire de leur enlèvement.

Résultat du vote :

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président, à céder gracieusement le reliquat des bornes en plastique à toute personne morale intéressée, sous réserve qu'elle fasse son affaire de leur enlèvement.

### **Point N°7 : Acquisition d'un bâtiment sur Saint Ferme**

Le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 17 décembre 2024 a été voté le principe d'acquérir un bien situé à Saint Ferme au prix maximum de 140 000€ hors frais de rédaction de l'acte.

Il s'avère qu'une erreur a été soulevée par le notaire rédacteur de l'acte de vente, concernant les références cadastrales, l'acquisition ne portant que sur la parcelle ZK116 et non sur 2 parcelles ZK116 et ZK117.

Par ailleurs, après négociations le prix de ce bien est fixé à 135.000 €, hors frais de rédaction de l'acte. Le sous seing sera signé le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour :

- Autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche en vue d'acquérir le bien situé à Saint Ferme au prix de 135.000 € (cent trente-cinq mille euros),
- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer la promesse d'achat de ce bien, ainsi que tout document afférent à cette acquisition jusqu'à l'acte authentique.

Résultat du vote :

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité,
  - Autorise le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche en vue d'acquérir l'ensemble immobilier situé à Saint Ferme au prix maximum de 135.000 € (cent trente-cinq mille euros),
  - Autorise le Président, ou son représentant, à signer la promesse d'achat de ce bien, ainsi que tout document afférent à cette acquisition jusqu'à l'acte authentique.

### **Point N°8 : Acquisition d'un bâtiment sur La Réole**

Le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 17 décembre 2024, a été voté le principe d'acquérir un ensemble de locaux commerciaux et de stockage sur La Réole au prix de 495 000€.

Suite à des études approfondies il s'avère que sur les 1 350 m<sup>2</sup> de bâti de la partie 1 initialement proposés, 350m<sup>2</sup> de la surface (25% de la totalité), ne sont pas exploitables. La toiture commune avec un bâtiment compliquerait les interventions et augmenterait énormément les coûts des travaux (250 000 €) et rendrait le projet insoutenable.

Après négociations avec le propriétaire, il est proposé d'acheter le bien au prix de 450 000 € net vendeur, hors frais de rédaction de l'acte :

- la partie 1 uniquement (attenante à l'entrepôt et le parking boisé) :
  - 1000 m<sup>2</sup> de bâti (après exclusion des 350 m<sup>2</sup> non utilisables),
  - 3000 m<sup>2</sup> de parking boisé.
- La partie 2 dont les caractéristiques sont inchangées.

Cédric LEFRANC prendra contact demain avec le notaire afin de définir la date du sous-seing.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour :

- Autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche en vue d'acquérir l'ensemble immobilier précédemment décrit.
- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer la promesse d'achat de ce bien, ainsi que tout document afférent à cette acquisition jusqu'à l'acte authentique.

Résultat du vote :

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité,
  - Autorise le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche en vue d'acquiescer l'ensemble immobilier situé à La Réole au prix de 450.000 € (quatre cent cinquante mille euros) ;
  - Autorise le Président, ou son représentant, à signer la promesse d'achat de ce bien, ainsi que tout document afférent à cette acquisition jusqu'à l'acte authentique.

#### **Point N°9 : REP ECOPAE : collecte des extincteurs**

Le Président indique aux délégués que les agents de déchèterie ont souvent des extincteurs en dépôt et que les évacuer pose problème.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'éco-organisme ECOPAE est agréé pour la récupération des petits extincteurs à poudre de 1 à 2 Kg, des extincteurs à mousse de 1 à 2L et des sphères extinctrices. La collecte et le traitement sont gratuits.

La mise en place de cette REP se fera sur les plus grosses déchèteries : Pineuilh, La Réole et Saint Magne de Castillon.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour :

- Acter la mise en place de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) ECOPAE,
- Autoriser le Président à signer la convention s'y afférent,
- Inscire au budget les recettes relatives au soutien.

Résultat du vote :

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité,
  - Acte la mise en place de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) ECOPAE,
  - Autorise le Président à signer la convention s'y afférent,
  - Inscrit au budget les recettes relatives au soutien.

#### **Point N°5 : REP PMCB**

Hunald BERNIS explique que la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) doit conduire les professionnels du bâtiment à trier leurs déchets de chantier. L'objectif de cette REP est qu'elle soit financée par le metteur sur le marché.

Les enjeux sont la lutte contre les dépôts sauvages grâce à la reprise gratuite des déchets des professionnels et à un réseau dense de points de reprise de leurs déchets, la prise en charge des coûts par les metteurs en marché, l'amélioration du tri des professionnels du bâtiment, le développement du réemploi et la traçabilité des flux.

L'USTOM a demandé une étude à ECITERR (Economie Circulaire et Territoire) pour calculer les impacts financiers de la mise en œuvre de cette REP au niveau du syndicat.

La REP PMCB a un enjeu économique positif de près de 233 000€ à terme, soit 3,5 €/habitant avec des opportunités de gains d'exploitation dans des conditions actuelles de connaissance des modalités d'application de la REP, sur la base des tonnages 2023-2024 et sous réserve du respect des consignes de tri par l'utilisateur (397 tonnes de tout-venants évitées possible).

Le Président demande s'il y a des questions.

Un délégué demande sur quelle déchèterie sera mise en place la REP.

Hunald BERNIS répond qu'elle sera installée dans les 6 déchèteries dans la mesure où l'implantation des bennes est possible. Il précise que 4 déchèteries disposent de 7 flux et 2 de 6 flux.

Le Président signale qu'un courrier d'AMORCE alerte l'Ustom sur la démarche effectuée par des acteurs de la filière afin de modifier cette REP au risque de menacer son existence. Les collectivités déplorent un retour en arrière ; c'est pourquoi AMORCE propose un courrier de mobilisation auprès des sénateurs pour le maintien de la loi AGEF.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autres questions

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour :

- Acter la mise en place de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), Produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB),
- Autoriser le Président à signer la convention s'y afférent,
- Inscrire au budget les recettes relatives au soutien.

Résultat du vote :

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

➤ Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Acte la mise en place de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), Produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB),
- Autorise le Président à signer la convention s'y afférent,
- Inscrit au budget les recettes relatives au soutien.

## Informations

Liste des décisions et arrêtés signés par le Président :

Rapport des arrêtés pris depuis le dernier comité syndical :

- 2025-01-01 : Nomination de mandataire Régie de Recettes.
- 2025-03-02 : Arrêté portant délégation de signature à la Responsable des Services Techniques.

Rapport des décisions prises depuis le dernier comité syndical :

- 2024-12-25 : Acceptation de la sous-traitance GF3M au lot2 du Marché T2024-001 (Titulaire : LEGENDRE).
- 2024-12-26 : Acceptation de la sous-traitance M. ENDUIT au lot2 du Marché T2024-001 (Titulaire : LEGENDRE).
- 2024-12-27 : Signature de l'avenant n°1 marché FCS2024-008 Traitement gravats.
- 2024-12-28 : Signature de l'avenant n°1 marché FCS2024-001 Sensibilisation au compostage.
- 2025-01-01 : Acceptation de la sous-traitance J'ENER GENIE au lot3 du Marché T2024-001 (Titulaire : FAUCHE).
- 2025-02-02 : Acceptation de la sous-traitance SIGNATURE au lot 1 du Marché T2024-001 (Titulaire : EUROVIA).
- 2025-03-03 : Acceptation de la sous-traitance PERRET au lot 5 du Marché T2024-001 (Titulaire : TARDY).
- 2025-03-04 : Déclaration sans suite marché FCS2024-005.
- 2025-03-05 : Signature de l'avenant n°1 marché T2024-001 Lot 2 LEGENDRE - DCT St Magne.
- 2025-03-06 : Signature de l'avenant n°1 marché T2024-001 Lot 6 BOURDONCLE - DCT St Magne.
- 2025-03-07 : Acceptation de la sous-traitance EUROFENCE au lot 5 du Marché T2024-001 (Titulaire : TARDY).
- 2025-03-08 : Acceptation de la modification de la sous-traitance M. ENDUIT au lot2 du Marché T2024-001 (Titulaire : LEGENDRE).

Ouverture de la déchèterie de Saint Magne :

La réception des travaux est prévue pour le 7 avril 2025, le Président indique que la fermeture de la déchèterie ayant entraîné de nombreux dépôts sauvages dans les communes avoisinantes, le bureau du 11 mars a décidé de programmer l'ouverture au mardi 15 avril. Afin de gérer au mieux l'affluence de l'ouverture 3 agents seront sur place.

Le Président sollicite l'avis des délégués sur l'organisation d'une inauguration. Personnellement, il n'est pas favorable estimant que l'USTOM ayant financé le coût des travaux sans subvention, il ne voit pas l'intérêt de convier les institutions.

Christophe MIQUEU prend la parole pour indiquer qu'il est favorable à l'organisation d'une inauguration « raisonnable », il semble important d'inviter les CDC et l'ensemble des communes.

Le Président demande aux délégués de voter sur l'organisation d'une inauguration pour l'ouverture de Saint Magne :

- Accord à l'unanimité pour l'organisation d'une inauguration de la déchèterie de Saint Magne.



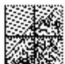
#### Réunion des Maires :

Le Président informe les délégués qu'une réunion des maires est prévue le lundi 19 mai à la salle des fêtes de Massugas.

#### Report de la facturation 2025 :

Les équipes de l'USTOM ont défini une nouvelle facture pour 2025, qui a été réalisée par Tradim incluant les montants exprimés en TTC, les numéros de bac et de puce, le nombre et la liste des dates des levées d'OMR de N-1 ainsi qu'un encart de communication sur les services visibles en 1ère page.

La validation par Bercy de cette nouvelle facture a pris du temps entraînant un report des 1ers prélèvements d'1 mois. Une information a été envoyée aux usagers, aux CDC et aux 3 trésoreries. Ce décalage de trésorerie est sans incidence pour notre trésorerie.

<b>Facture de la redevance incitative sur les services de collecte et de traitement des déchets</b>	 
Communauté de Communes du Grand-Saint-Emilionnais	SERVICE GESTION COMPTABLE DE COUTRAS 2 PLACE DU 19 MARS 1962 BP 89 33230 COUTRAS
Pour tout renseignement, contacter l'USTOM : - Tél : 05.57.84.00.20 Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. - Mail : ri@ustom.fr	MME ET M CHARRIERAS VIRGINIE MAILLOT CHRISTOPHE 6 RUE CONSTANTINE 33350 SAINTE TERRE
Mes références : Code usager : 3234361 N° de facture : 4598 Type de redevable : PARTICULIER	Extrait de Titre Exécutoire en application de l'Article L. 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret N° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret N° 81-362 du 13 avril 1981, relatif aux recouvrements du profit des collectivités et établissements publics locaux, ainsi qu'aux articles L. 1617-5 et D. 1617-23 du Code Général de Collectivités Territoriales. Le présent titre exécutoire est émis par Monsieur LAURET BERNARD, Président de la Communauté de Communes du Grand-Saint-Emilionnais. Les bases de liquidation, les modalités de règlements, de renseignements, de réclamations et de voie de recours, sont précisées au verso du présent document.
Pour suivre le nombre de levées effectuées, rendez-vous sur : <a href="https://ustom.ecocito.com">https://ustom.ecocito.com</a> Clé d'activation : NPIW-OMKO-SGSG-IBK6	Montant de la redevance 2025 * Total TTC 253,12 € Facture à régler sous 30 jours à réception. <input type="button" value="Détail ci-après"/>
Pour payer par internet, rendez-vous sur : <a href="http://www.payfp.gov.fr">www.payfp.gov.fr</a> Identifiant : 008500 Référence : 2024-OM-00-429	
La redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères couvre l'ensemble des coûts et services proposés par le syndicat : <ul style="list-style-type: none"><li>• La collecte des ordures ménagères résiduelles,</li><li>• La collecte des emballages recyclables,</li><li>• L'accès aux bornes d'apport volontaire d'emballages et de verre,</li><li>• L'accès aux déchèteries du territoire</li><li>• Du compost mis à disposition en déchèterie,</li><li>• L'accès à des solutions de compostage (dotation de composteur, accès à des sites de compostage collectifs),</li><li>• Un service de broyage à domicile des végétaux éligible au crédit d'impôt,</li><li>• La livraison de bacs à domicile.</li></ul>	
 <b>Talon de paiement</b> à joindre à votre chèque	CHARRIERAS VIRGINIE 1 BOUTY A63307 CC du Grand Saint Emilionnais

#### Newsletter adressée aux Maires :

Christophe MIQUEU remonte aux délégués que 30% des mairies n'ont pas ouvert les newsletters envoyées par le service communication.

Cette newsletter contient des informations ciblées spécifiquement pour les mairies, les élus et les collectivités. Les nouveaux enjeux portent sur les biodéchets. Il précise que toutes les informations peuvent être reprises intégralement pour insertion dans leur bulletin municipal.

### Dépôts sauvages :

Le Président souhaite soumettre à l'assemblée la problématique des dépôts sauvages.

Il indique que compte tenu du coût, il n'est pas possible de créer une brigade verte. L'USTOM met à disposition de certaines communes des bacs pour des dépôts sauvages sans facturation pour leur dépôt à Massugas ou leur collecte en commune.

Il propose donc la gratuité pour toutes les communes qui viendraient déposer la collecte de dépôts sauvages sur leur commune moyennant certaines conditions, à définir :

- Justification du dépôt sauvage : photos, Clean4green...
- Volume des dépôts à étudier : Kg/habitant/an...

Bruno MARTY explique que dans sa commune une délibération a été prise afin de pouvoir verbaliser les personnes lorsque que le dépôt sauvage est avéré. La recette pour sa commune est de 20 000€.

Fabrice MICHEL préconise que ce soutien soit orienté vers les communes qui ont pris ou vont prendre une délibération de verbalisation des dépôts sauvages. Il propose également que si ce soutien est fonction de la population communale que ce soit celle inscrite dans notre base usagers.

Le Président propose à l'assemblée de passer au vote.

Vote pour la gratuité aux communes pour l'apport à Massugas de dépôts sauvages moyennant certaines conditions (à définir) :

- Justification du dépôt sauvage : photos, .....
- Volume des dépôts à étudier : Kg/habitant/an

Résultat du vote :

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide la gratuité de l'apport de dépôts sauvages par les communes à Massugas moyennant les conditions définies dans une convention.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il remercie les délégués de leur présence. Il lève la séance à 20H15.

Le secrétaire,  
Fabrice MICHEL



Le Président,  
Christian MALANDIT-SALLAUD

